

TARIFICATION DES PRESTATIONS COMMUNALES - BUDGET ANNEXE LA TVA

A compter du 1^{er} janvier 2020

DESIGNATIONS DES PRESTATIONS

7 - CLOS DE LA GIRAINERIE - TARIFS MÉNAGE NON COMPRIS

7-1 location y compris 20 tables et 40 bancs

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers

7-2 Arrhes dans la limite du prix de la location

7-3 Caution n°1 - restituée 1 semaine après utilisation en l'absence de dégradations, de matériels, mobiliers, état de la salle, propreté y compris les abords, bon tri des déchets, et paiement des sommes dues.

7-4 Caution n°2 - restituée 1 semaine après utilisation si respect du règlement, en particulier, les articles concernant le bruit et les nuisances.

7-5 Remboursement de la vaisselle cassée ou disparue, selon le barème 7-8 ci-après

Si le coût calculé est inférieur à 10 €

Si le coût calculé est supérieur à 10 € paiement du montant réel selon le tarif n°7-8 ci-après

7-6 Tout autre matériel, équipement disparu et/ou inutilisable sera facturé aux utilisateurs au prix de la valeur de remplacement, avec en plus si besoin, le temps de travail nécessaire à la remise en état qui sera facturé à l'heure :

7-7 Reprise de nettoyage et/ou rangement si nécessaire - facturé à l'heure :

7-8 - Remboursement vaisselle cassée ou disparue

- Assiette plate D240

- Tasse

- Couteau de table

- Fourchette de table

- Cuillère de table

- Cuillère à café

- Verre Amélia 16 cl

- Broc à eau = pichet verre

- Saladier

- Plat inox

- Corbeille inox

- Plateau